

Atelier d'art Nuri Decastelli

Règlement du déroulement des cours mensuelles.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance de ce qui précède avant de confirmer votre inscription.

Assistance aux cours :

- L'élève est tenu d'assister régulièrement aux cours pour la bonne marche de l'enseignement.
- En cas d'absence il doit avertir le professeur d'art à l'avance.
- C'est possible de récupérer un cours si c'est une absence justifiée (exemple : cas de maladie). Dans ce cas, le cours se récupère dans les 3 semaines qui suivent. Au-delà de ce laps de temps, le cours manqué sera perdu.
- Les jours fériés ne se récupèrent pas.

Inscription, engagement et annulation :

- Lors de l'inscription, l'élève doit prendre connaissance du règlement et il s'engage à respecter les conditions de l'atelier d'art.
- Après le premier mois d'essai, l'élève s'engage à suivre les cours régulièrement jusqu'au mois de juin.
- Lorsque l'élève décide d'arrêter un cours, il le fera par écrit ou par e-mail avec un délai d'un mois pour la fin d'un mois.

Paielement :

- Les paiements doivent se faire durant la 1ère semaine du mois, soit en cash ou, sur demande, à travers virement bancaire.
- Tout retard non signalé engendrera des frais administratifs.
- Aucun remboursement ne sera fait pour les cours manqués

Vacances :

L'atelier d'art ne ferme pas pendant les vacances d'automne, Noël, relâches et Pâques.

- Les vacances prises par l'élève (ou par le professeur) ne sont pas déduites du prix des cours, elles peuvent être rattrapées selon la disponibilité du professeur.